



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Service de la délivrance des titres et de la réglementation

Bureau des usagers de la route

Section des permis de conduire

courriel : public-circulation@haute-garonne.pref.gouv.fr

## DEMANDE DE DUPLICATA DE PERMIS DE CONDUIRE

( en cas de perte, vol ou détérioration d'un permis français )

M. NOM (nom de naissance) : .....

Mme

Mlle PRENOMS (au complet dans l'ordre de l'état civil) : .....

NOM D'EPOUX (s'il y a lieu) : .....

Nota : pour les femmes mariées, l'état-civil mentionné sur le permis de conduire sera celui figurant sur le présent formulaire et ne pourra être modifié ultérieurement. Il est donc important de faire figurer ou non, le nom d'épouse au moment de la rédaction de la demande.

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : ..... Département : .....

LIEU DE RESIDENCE (adresse complète) : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

N° de téléphone : ..... adresse mél : .....

sollicite un duplicata du permis de conduire qui m'a été délivré par la Préfecture de : .....

Le ..... sous le n° .....

(préciser les catégories) .....

J'affirme ne pas être sous le coup d'une mesure de suspension ou d'annulation du permis de conduire et ne pas avoir été frappé, depuis l'obtention de mon permis, d'une affectation temporaire ou permanente susceptible d'être incompatible avec le maintien du permis.

**Art. 441-6 du code pénal** : Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Je déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts.

A : ..... le : .....

Signature obligatoire

# DUPLICATA - PIÈCES A PRODUIRE

## 1) Photocopie d'un justificatif d'identité :

- carte d'identité nationale (recto et verso),
- ou - passeport français,
- ou - extrait d'acte de naissance
- ou - carte de séjour (recto-verso) pour les étrangers mentionnant l'adresse actuelle.

## 2) Un certificat de perte ou de vol délivré par le commissariat de police ou la gendarmerie, accompagné d'une photocopie de ce document ou le **permis usagé à remplacer**.

## 3) Deux photographies d'identité récentes et identiques, **de taille réglementaire (35 mm de largeur x 45 mm de hauteur)**, de face et tête nue (photos non scannées). Les nom, prénom et date de naissance du demandeur doivent figurer au dos de ces photos.

## 4) Une photocopie d'un justificatif de domicile, ou un certificat d'hébergement accompagné du justificatif de domicile de la personne qui vous héberge et d'une copie de sa pièce d'identité.

## 5) Une enveloppe de format minimum 110 x 220 mm portant vos nom et adresse, affranchie au tarif « recommandé R1 » en vigueur

## 6) La photocopie du permis si vous la possédez (en cas de perte ou de vol uniquement)

### **NOTES IMPORTANTES**

- 1) Il ne peut être donné suite qu'aux demandes formulées par des personnes domiciliées en Haute-Garonne, quel que soit le département qui a délivré le permis original.
- 2) Votre attention est appelée sur le fait que, faute de précisions suffisantes, sur la date, le numéro, la ou les catégories du permis, l'indication de la Préfecture qui l'a délivré, les recherches nécessaires peuvent rendre les délais de délivrance des duplicatas très longs et même interdire la remise de ces documents si l'existence du permis original ne peut être découverte.

Il vous appartient donc, lorsque vous ne connaissez pas les renseignements demandés, de produire à l'appui de la présente demande, photocopie de tout document pouvant les contenir, tels que : constat d'accident, arrêté de suspension de permis, procès-verbal d'infraction, ouverture de compte bancaire, police d'assurance, date de présentation de votre dossier d'examen à la Préfecture par l'auto-école, etc.. De même, vous indiquerez la date d'un éventuel examen subi devant la commission médicale des conducteurs à l'occasion notamment d'une prorogation de permis C, D ou E.